UNION SPORTIVE DE SAINT ARNOULT EN YVELINES
TENNIS DE TABLE

RÈGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL « B »
HOMOLOGUE N° …… DU
VENDREDI 1er MAI 2026

Article 1 Ce tournoi National B, organisé par la section tennis de table de l'Union Sportive de Saint-Arnoult, homologué N° …… , est ouvert à tous les joueurs et joueuses jeunes et adultes licenciés FFTT leur permettant de pratiquer le tennis de table en compétition, à l'exception des poussins et poussines et des joueurs qualifiés pour le championnat de France juniors et minimes. Il sera doté de 1435 euros de prix et se déroulera sur 22 tables au **Complexe Sportif Municipal, 51 rue de Nuisement, 78730 Saint-Arnoult-En-Yvelines**

Horaires d'ouverture de la salle : Vendredi 1er MAI 2026 : 7h30

Horaires prévus pour le début des finales (sous réserves) Tableaux ABD : 19h Autres tableaux : 22h

Article 2 Le tirage au sort de chaque tableau sera effectué immédiatement après la clôture du pointage et des inscriptions sur place sous la direction de Monsieur Jean-Paul CHOUVIAC (JA3), juge arbitre officiel du tournoi, assisté par la responsable SPIDD, Madame Aurélie PAINEAU (JA3 adjointe).

Article 3 Ce tournoi comporte les tableaux suivants :

Tableaux			Heure	Droits d'inscription	Pointage	Joueurs
A	< 800	De 500 à 799 pts	9h	10 €	8h à 8h30	48
B	< 1200	De 500 à 1199 pts	10h30	10 €	9h30 à 10h	48
C	< 1400	De 500 à 1399 pts	13h	10 €	12h à 12h30	48
D	< 1700	De 500 à 1699 pts	9h30	10 €	8h30 à 9h	48
E	Dames <1000	Féminines de 500 à 999 pts	11h30	10 €	10h30 à 11h	24
F	TS	Toutes catégories	15h	10 €	14h à 14h30	48

Un participant ne pourra pas s'inscrire à plus de deux tableaux

Les joueurs et joueuses pourront s'inscrire dans un 3ème tableau sur place (dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée) dès l'élimination d'un tableau.

Pour les Dames, le tableau E est obligatoire ainsi que le tableau correspondant à leurs points licences. Elles peuvent s'inscrire dans un 3ème tableau.

Les joueurs du tableau A ne peuvent pas participer au tableau D

Les points licences pris en compte sont ceux inscrits sur la licence de la 2ème phase 2025/2026. (Officiels)

Les tableaux sont ouverts uniquement aux licences compétition de la FFTT.

Article 4 Les engagements (inscriptions et paiements par carte bancaire uniquement) se font exclusivement sur la plateforme Hello Asso accessible depuis le site internet : https://ussatt1ermai.e-monsite.com

La clôture des inscriptions interviendra le 30 avril 2026 à 16h.

Pour toute question, vous pouvez contacter : Madame Hélène Klar
06 32 42 60 90
s78k95@wanadoo.fr

Article 5 Les droits d'engagements sont fixés à 10€ par tableau

Toute inscription sur place à un 1er et/ou un 2ème tableau (dans la limite des places disponibles et par ordre d'arrivée) entraînera une majoration de 2 € par tableau.

Article 6 Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3, avec qualification des 2 premiers joueurs.

Les qualifiés rentreront ensuite dans un tableau à élimination directe selon le tirage au sort dit « international ».

Article 7 Les règles de la FFTT seront appliquées dans leur intégralité.

Article 8 Les parties se jouent en 3 manches gagnantes.

Article 9 Tout joueur devra être muni de sa licence, être en règle avec la certification médicale (suivant la règlementation en vigueur). La tenue sportive réglementaire est exigée.

Article 10 Les dotations seront remises en espèces. Une coupe sera remise au vainqueur de chaque tableau.

TABLEAU	VAINQUEUR	FINALISTE	½ FINALISTE
A	50 €	25 €	15 €
B	70 €	35 €	20 €
C	100 €	50 €	25 €
D	130 €	65 €	35 €
E	60 €	30 €	15 €
F	300 €	150 €	75 €

Important : Dans chaque tableau, si le nombre d'inscrits présents n'atteint pas au moins 50% du nombre de joueurs maximum du tableau, la valeur des dotations sera réduite de 50% sauf pour le tableau féminin (E)

Article 11 Des balles blanches plastiques 3* homologuées seront fournies par le club organisateurs. Les maillots et shorts blancs seront interdits.

Article 12 Tout joueur absent 5 minutes après le 2ème appel de son nom sera automatiquement scratché du tableau concerné.

Article 13 Tout joueur perdant une rencontre est tenu d'arbitrer le match suivant.

Article 14 Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, etc. pouvant survenir durant la compétition.

Article 15 Le fait de s'engager dans ce tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

Article 16 Le présent règlement pourra être modifié en fonction du nombre d'engagé(e)s.

Article 17 Le tournoi se déroulera sur 22 tables au minimum.

Article 18 Tout point non prévu au présent règlement sera de la seule compétence du JA de l'épreuve ou d'un de ses adjoints délégués.

Article 19 « En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie. »

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Une buvette avec vente de sandwiches sera à la disposition des joueurs